

N° 1742375751 /MFP/DGFP/DC/sa

ABIDJAN , LE 24 AVR 2023

REF. SIGFAE: FC-23-A/73790

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNIQUE :

IL EST OUVERT, AU TITRE DE L'ANNEE 2023, DES CONCOURS PROFESSIONNELS EXCEPTIONNELS DE PROMOTION, SUR ETUDE DE DOSSIERS, DES FONCTIONNAIRES DU GRADE A4 AU GRADE A5, POUR CENT (100) POSTES BUDGETAIRES.

PEUVENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE, LES FONCTIONNAIRES DE GRADE A4 RELEVANT DES EMPLOIS CI-APRES:

- LES INSPECTEURS D'ORIENTATION;
- LES INSPECTEURS D'EDUCATION;
- LES INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE;
- LES INSPECTEURS D'EDUCATION SPECIALISEE;
- LES PROFESSEURS DE LYCEE;
- LES INSPECTEURS PEDAGOGIQUES DU SECTEUR EDUCATION/FORMATION;
- LES INSPECTEURS PEDAGOGIQUES DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE;
- LES INSPECTEURS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.

LES CANDIDATS DOIVENT JUSTIFIER D'AU MOINS SEPT(7) ANS D'ANCIENNETE DANS LE GRADE AU 1 JANVIER 2023.

LES INSCRIPTIONS SONT RECUES EN LIGNE VIA LA PLATEFORME UNIFIEE DE GESTION DES CONCOURS ADMINISTRATIFS, SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, www.fonctionpublique.gouv.ci, DU LUNDI 24 AVRIL 2023 AU VENDREDI 9 JUIN 2023.

A L'INSCRIPTION, TOUS LES CANDIDATS DOIVENT OBLIGATOIREMENT JOINDRE EN LIGNE LA VERSION NUMERIQUE DES PIECES ORIGINALES CI-APRES, EN UN FICHIER UNIQUE AU FORMAT PDF:

- UNE COPIE DE LA FICHE DE CANDIDATURE A IMPRIMER EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE : www.fonctionpublique.gouv.ci;
- L'ACTE DE NOMINATION OU DE PROMOTION DU CANDIDAT DANS LE GRADE A4;
- LE CERTIFICAT DE PREMIERE PRISE DE SERVICE OU LE CERTIFICAT DE PRISE DE SERVICE DANS LE GRADE A4;
- UNE COPIE DE L'ACTE DE NOMINATION DANS LES FONCTIONS OCCUPEES, EVENTUELLEMENT, TELLES QUE FIGURANT SUR LE CURRICULUM VITAE;

- UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL DES DISTINCTIONS, EVENTUELLEMENT;
- UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL DES DIPLOMES SUPERIEURS (DOCTORAT, PHD, DEA, DESS, DECF), EVENTUELLEMENT;
- UN CURRICULUM VITAE CERTIFIE SINCERE;
- L'ATTESTATION DE NON SANCTION DISCIPLINAIRE DE L'ANNEE 2023;
- L'ATTESTATION DE PRESENCE AU POSTE DE L'ANNEE 2023 SIGNEE PAR LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES OU LE SUPERIEUR HIERARCHIQUE DU CANDIDAT;
- LE RECU DE PAIEMENT EN LIGNE DES DROITS D'INSCRIPTION FIXES A **QUARANTE-SEPT MILLE CINQ CENTS (47.500) F CFA**;
- UNE FICHE DE POSTE D'UNE (01) PAGE MAXIMUM.

LA PUBLICATION DES RESULTATS EST FAITE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE www.fonctionpublique.gouv.ci.

Références:

- 1- article 3 et suivants du décret n°93607 du 02 Juillet 1993 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique;
- 2- annexe du décret n°2020-532 du 24 juin 2020 modifiant et complétant l'annexe du décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux, tel que modifié et complété par les décrets n°2016-1141 du 21 décembre 2016 et n°2020-532 du 24 juin 2020;
- 3- décret n°2022-753 du 28 septembre 2022 relatif à la mise en oeuvre de l'obligation d'enrolement à la Couverture Maladie Universelle.



Anne Désirée OULOTO